

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/05/28/2021042164/justel>

Dossier numéro : 2021-05-28/07

Titre

28 MAI 2021. - Arrêté du Gouvernement flamand fixant la date d'entrée en vigueur de l'article 7.1 de l'Arrêté relatif au Code flamand du Logement de 2021

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 23-06-2021 page : 64605

Entrée en vigueur : 15-06-2021

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). Le présent arrêté et l'article 7.1 de l'Arrêté relatif au Code flamand du Logement de 2021 entrent en vigueur le 15 juin 2021.

[Art.](#) 2. Le ministre flamand ayant la politique du logement dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.